



Renseignement sur la mise à plat des litiges

Par **DALLOZ**, le **22/04/2010** à **11:08**

Bonjour,
Mon mari a eu liaison depuis un an, et demeure depuis 6 mois avec une nouvelle compagne.
Mariés sous le régime de la communauté, j'aimerais savoir qu'elles sont nos obligations respectives l'un envers l'autre et envers nos deux enfants de 9 et 13 ans.
Nous sommes propriétaires et avons des crédits à la consommation.
N'ayant pas les moyens immédiats d'engager une procédure de divorce, je désirerais cependant couvrir au mieux l'avenir de mes enfants et mes droits.
Je règle donc pour moitié, la maison, les crédits, et me charge du reste.
Dans cela je n'avais pas inclus les charges alimentaires et scolaires de mes filles, les charges de la maison. Mon mari pour être plus à l'aise dans sa nouvelle vie, me demande d'assumer toujours ainsi, car il doit refaire sa vie et du fait de sa formation professionnelle et maladie professionnelle, il ne peut me verser une pension autre que nos accords -
Hors il touche les mêmes revenus que moi mais une partie en maladie professionnelle, cependant ceci est bien un revenu ?
Que dois-je faire, sur quelle base devons nous trouver un accord ?
Je vous remercie de l'attention portée à ma demande